RCS : TOURS
Code greffe : 3701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOURS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 00359
Numéro SIREN : 819 260 274
Nom ou dénomination : AB2 ETANCHEITE

Ce dépôt a été enregistré le 16/05/2018 sous le numéro de dépôt 2880

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE TOURS
16 MAI 2018
Me B. LAISNE Greffier Associé
GREFFE - RCS

**AB2 ETANCHEITE**
**Société par actions simplifiée**
**au capital de 5.000 €**
**Siège social : 22 rue des Fontenils**
**37500 CHINON**
**819 260 274 RCS TOURS**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS** №2018028800
**DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**
**DU 1ER MARS 2018**

Le 1er mars 2018, à 18h, les associés de la société AB2 ETANCHEITE, Société par Actions simplifiée au capital de 5.000 €, divisé en 500 actions de de 10 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 22 rue des Fontenils - 37500 CHINON, sur convocation de la gérance.

Sont présents :
- Madame Sophie CHARNAVEL,
- Monsieur Cyril LECRUT,

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des actions composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame Sophie CHARNAVEL,

La Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- constatation de la démission de Madame Sophie CHARNAVEL de ses fonctions de Présidente,

- nomination d'un nouveau Président en remplacement de Madame Sophie CHARNAVEL, démissionnaire,

- pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée,

- le rapport de la Présidente,

- la lettre de démission à effet de ce jour de Madame Sophie CHARNAVEL.

La Présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, la Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Madame Sophie CHARNAVEL de ses fonctions de Présidente à compter de ce jour et lui consent quitus de l'exercice de son mandat.

Elle décide de nommer en qualité de nouveau Président :

Monsieur Cyril LECRUT,
né le 21 juillet 1977 à ROMORANTIN LANTHENAY,
demeurant 22 rue des Fontenils à CHINON - 37500

Monsieur Cyril LECRUT exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Dans le cadre de ses nouvelles attributions, Monsieur Cyril LECRUT percevra la rémunération qui lui était allouée jusqu'alors au titre de sa fonction de Directeur Général de la Société, qui prendra fin également ce jour.

Monsieur Cyril LECRUT déclare qu'il accepte les fonctions de Président et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président, le président de séance et les associés ou leurs mandataires.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME